

Décision 09-DCC-15 du 30 juin 2009

relative à la création d'une entreprise commune entre les groupes AG2R et Prémalliance

Posted on: 25 août 2009 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Création d'entreprise commune

Partie notifiante

AG2R, Premalliance

Dispositif(s)

Inapplicabilité du contrôle

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Prado Epargne, Agicam

Lire

le texte intégral de la décision

136.97 Ko